

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2313

29 septembre 2011

### SOMMAIRE

Inbetween S.A. ....	110978	Mail It Safe S.à r.l. ....	111005
Ingetech SA ....	110978	Mareste S.à.r.l. ....	111017
Ingetech SA ....	110989	Marint S.A. ....	110989
Innovantis S.A. ....	110989	Mars Propco 35 S.à r.l. ....	110978
Inservio S.A. ....	111022	Mars Propco 36 S.à r.l. ....	110992
International Fashion Trading S.A. ....	110989	Mars Propco 37 S.à r.l. ....	111006
International Fire Center S.A. ....	110990	Mauritius (Luxemburg) Investments S.à. r.l. ....	111004
Jarod S.A. ....	110990	Max Mara International S.A. ....	111017
JT International Services S.A. ....	110990	Mena Holdings S.A. ....	111020
Karsika Invest S.A. ....	110990	Merinvest S.A. ....	111017
Kasinvest S.à r.l. ....	110991	METZEN S.à r.l., Industrietechnische An- lagen ....	111018
Katoen Natie Group S.A. ....	110992	Microsoft Luxembourg Investments S.à r.l. .....	111006
Kinove Luxembourg Holdings 1 S.à r.l. ..	110990	Mistral E.E. S.A. ....	111018
Kinove Luxembourg Holdings 2 S.à r.l. ..	110991	Mistral International S.A. ....	111018
Krotz S.A. ....	110991	MORSUM Société Anonyme ....	111018
Lezarts S.à r.l. ....	111003	Moselle Construction et Façade ....	111019
LFPE ....	111004	MS Holdings Sàrl ....	111019
Liberty One S.A. ....	110992	MS International Co Ltd ....	111019
Life's Dream Sàrl ....	111004	Multi Strategy SICAV ....	111024
Lorac Investment Management S.à r.l. ..	111003	MYro S.à r.l. ....	111019
LSREF Lux Japan Investments IV S.à r.l. .....	111004	Newcontainer Management Services No.1 S.à r.l. ....	111020
Lucsbau S. à r.l. ....	111005	N.I.C. Building Service S.à r.l. ....	111020
LU GE II S.à r.l. ....	111003	Nic Kremer et Fils S. à r.l. ....	111022
Luma-Deler S.A. ....	111003	PEC Holdings S.à r.l. ....	111023
LUX-DL-Baumanagement S. à r. l. ....	111005	Protection Invest ....	111005
Lux-Ideal S.à.r.l. ....	111006	Xandra International S.à. r.l. ....	111004
Maâ-Oui ....	111006		
Mac Europe S.A. ....	111006		
Magicbox S.A. ....	110991		

**Inbetween S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2665 Luxembourg, 1, rue du Verger.  
R.C.S. Luxembourg B 151.093.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2011111688/9.  
(110127661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**Ingetech SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 120.139.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2011111690/10.  
(110127958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**Mars Propco 35 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 122.331.

In the year two thousand eleven, on the tenth day of the month of May.  
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Me Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing professionally in Luxembourg, as proxyholder on behalf of Mars Holdco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register ("RCS") under number B 122.122, being the sole member of Mars Propco 35 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg and registered with the RCS under number B 122.331, incorporated by deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, on 24 November 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") under number 100 of 2 February 2007. The articles of association of the Company were last amended by deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, on 29 December 2009 published in the Memorial under number 447 of 2 March 2010.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The sole item on the agenda of the present decision is the following:

"Amendment and restatement of the articles of association of the Company substantially in the form attached to the proxy for the present decision and confirmation that all corporate resolutions of the Company taken prior to the amendment and restatement of the articles of association as set out herein, shall remain in full force and effect and shall not be amended, rescinded or otherwise affected by the present resolutions and in particular without limitation the changes relating to the board composition and decision powers and restrictions."

The sole member having approved the above took the following resolution:

*Sole resolution*

The sole member resolved to amend and fully restate the articles of association of the Company in the following form:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Mars Propco 35 S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these Articles of Incorporation and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at seven hundred and eighty six thousand eight hundred and seventy-five Euro (€ 786,875) represented by thirty-one thousand four hundred and seventy-five (31,475) shares with a nominal value of twenty five (€25) Euro each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.**

6.1 Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

6.1 (a) If during a Qualified Participation the shareholder holding the majority of shares (the "Majority Shareholder") proposes by means of a binding offer to sell the entire legal and beneficial interest in all shares held by it (the "Majority Participation") on a bona fide arm's length sale to one or more third party purchasers who are neither directly nor indirectly affiliated to the Qualified Shareholders (the "Third Party Purchaser") then the Majority Shareholder shall notify the shareholders holding a minority of shares (the "Minority Shareholders") in writing of such intended transfer, not less than twenty (20) business days prior to the date on which such sale is proposed to be made, requiring the Minority Shareholders to sell all (but not some only) of their shares to the Third Party Purchaser on the same terms as apply to the purchase of the shares held by the Majority Shareholder (the "Drag Along Notice") provided that as to the largest extent permitted by law, Mars shall not be required to incur or assume any liabilities or obligations other than under a representation and warranty that Mars owns the shares to be sold by it.

Upon receipt of a Drag Along Notice in accordance with this Article 6.1.(a), the Minority Shareholders will be required to sell, as applicable, their shares in accordance with the Drag Along Notice and to comply with the obligations assumed by virtue of such notice, provided, however, that the contemplated sale of shares does not violate any Reserved Document (if any). The sale of the Minority Shareholders' shares shall be completed at the same time as the sale of the Majority Participation.

(b) If the Majority Participation is disposed of (or otherwise transferred) pursuant to a Reserved Document (if any), including as a result of an enforcement of any security interest thereunder (if any), to one or more third party purchasers (the "Specific Circumstance Third Party Purchaser"), any person entitled (i) to dispose of (or otherwise transfer) or (ii) to cause the disposal or transfer of the Majority Participation, pursuant to a Reserved Document (if any) (the "Entitled Person") shall be entitled to notify the Minority Shareholders in writing of such transfer, at the latest within twenty (20) business days following the date of such transfer, requiring the Minority Shareholders to sell (or otherwise transfer) all (but not some only) of their shares to the Specific Circumstance Third Party Purchaser on the commercial terms as apply to the transfer of the Majority Participation (the "Specific Circumstance Drag Along Notice") provided that as to the largest extent permitted by law, Mars shall not be required to incur or assume any liabilities or obligations other than under a representation and warranty that Mars owns the shares to be sold by it.

Upon receipt of a Specific Circumstance Drag Along Notice in accordance with this Article 6.2(b), the Minority Shareholders will be required to sell (or otherwise transfer), as applicable, their shares in accordance with the Specific

Circumstance Drag Along Notice and to comply with the obligations assumed by virtue of such notice, provided, however, that the contemplated sale or transfer of shares does not violate any Reserved Document (if any). The sale or transfer of the Minority Shareholders' shares shall be completed at the time as any Entitled Person may request in the Specific Circumstance Drag Along Notice.

#### **Art. 7. Management of the Company.**

7.1 The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

7.2 Subject to the provisions of Article 7.5, the managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

7.3 In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote. Meetings of the board of managers shall be held or initiated (as the case may be) from Luxembourg.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers five (5) days at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency (down to twelve (12) hours), in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

7.4 The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers will be identified with respect to the class they belong.

7.5 Upon and during a Qualified Participation and at the same time Mars is a shareholder of the Company, the board of managers shall be composed of up to three (3) managers, consisting of one (1) class A manager and one (1) or two (2) class B managers.

One (1) class A manager and one (1) class B manager shall be appointed from candidates proposed by the Qualified Shareholders (such managers herein referred to as "Qualified Managers") and one (1) class B manager shall be appointed from candidates proposed by Mars (the "Mars Manager").

Mars and the Qualified Shareholders may waive for such period of time as they may determine, their respective right to propose candidates for board elections as provided for herein (in part or in full). In the event Mars or the Qualified Shareholders (as the case may be) decide to terminate such waiver and notify the Company thereof in writing, the Company shall promptly upon receipt of such notice proceed to convening a general meeting of shareholders for the election of such board member and/or the re-composition of the board of managers.

In the event the Qualified Shareholders or Mars do not provide for candidates as provided for herein within ten (10) days after having been requested to do so by the Company, they shall be deemed to have waived the right to nominate candidates. In the event that the Qualified Shareholders and Mars waive or are deemed to have waived their respective proposition rights the general meeting of shareholders may freely choose the board members, subject to the right of the Qualified Shareholders and Mars to terminate the respective waiver.

The Qualified Shareholders shall have the right to request the removal of a Qualified Manager (if any) by decision of the general meeting of shareholders, the Qualified Manager(s) may however not be removed by the general meeting of shareholders without the approval of the Qualified Shareholders.

Mars shall have the right to request the removal of the Mars Manager (if any) by decision of the general meeting of shareholders, the Mars Manager may however not be removed by the general meeting of shareholders without the approval of Mars.

7.6 The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of managers is present or represented at a meeting, provided that if a Mars Manager has been appointed, such Mars Manager shall be present or represented at the meeting of the board of managers, except where the meeting has to be reconvened for the sole reason that such Mars Manager is not presented or represented and such reconvened meeting has been duly called in accordance with applicable law and the present Articles of Incorporation with the same agenda.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

7.7 The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

7.8 The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

**Art. 8. Liability Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be held in Luxembourg and be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law and subject to Article 11 (Reserved Matters) below, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by

(x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

**Art. 11. Reserved Matters.** Upon and during a Qualified Participation, each of the reserved matters set out below (the “Reserved Matters”) requires the prior written consent of the shareholders representing one hundred (100) per cent of the issued share capital of the Company or by way of shareholders resolution in accordance with Article 10 of the present Articles of Incorporation by shareholders representing one hundred (100) per cent of the issued share capital of the Company. Such Reserved Matters shall be the following:

- the sale of shares in the Company other than in accordance with Article 6.2 of the Articles of Incorporation or as provided for in an Arrangement (if any) or the sale of claims under a shareholder debt instrument as provided for in an Arrangement (if any), if in connection with such sale of shares or claims Mars is to incur or assume any liabilities or obligations other than under a representation and warranty that it owns the shares sold by it;
- the granting of any security interest or encumbrance over any of the real estate owned directly or indirectly by the Company with the exception of any security interest or encumbrance to be granted in order to secure any financing of the acquisition of the real estate owned directly or indirectly by the Company or of the shares of the Company by a future purchaser or any security interest granted under a Reserved Document (if any);
- transactions of the Company which are performed outside the ordinary course of business of the Company;
- changes or amendments to the Articles of Incorporation of the Company;
- the issuance of shares of the Company, the creation of any option or right to subscribe or acquire, or convert any securities into shares of the Company and any other measure of the Company which could result in a dilution of the economic interest of one of the shareholders or could in any other way change the relative participations of the shareholders in the Company;
- the incurrence by the Company of any financial indebtedness other than financial indebtedness or any granting of loans or issue of debt instruments incurred under or in connection with a Reserved Document (if any);
- any amendment to a Reserved Document (if any) to the extent such amendment is specifically listed in an Arrangement (if any).

**Art. 12. Accounting Year.** The accounting year shall commence on January 1<sup>st</sup> and end on December 31<sup>st</sup> of the same year.

**Art. 13. Financial Statements.** Every year as of the accounting year’s end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 14. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 15. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 16. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 17. Definitions.**

Arminius Moat	Means Arminius Moat (Luxembourg) S.à r.l. a société à responsabilité limitée with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 139.532
Arminius Peel	Means Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l. a société à responsabilité limitée with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 141.904

Arrangement	Means any shareholder agreement or arrangement to which the Qualified Shareholders and Mars are a party with respect to the Company (if any)
Articles of Incorporation	Means the articles of incorporation of the Company as amended or restated from time to time
Mars	Means Mars Holdco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg and being registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 122.122
Qualified Participation	Means the holding by the Qualified Shareholders in the Company of an aggregate of at least seventy-five (75) percent of the issued share capital in the Company
Qualified Shareholders	Means Arminius Peel and Arminius Moat or any of them, and any of their successors as a result of any transfer, enforcement or other disposal of the shares pursuant to a Reserved Document (if any)
Reserved Document	Means any document (if any) which may be defined as Finance Document in any Arrangement (if any)

**Art. 18. Applicable law.** For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the shareholders refer to the relevant legislation.”

The sole member confirms that all corporate resolutions of the Company taken prior to the amendment and restatement of the articles of association as set out herein, shall remain in full force and effect and shall not be amended, rescinded or otherwise affected by the present resolutions and in particular without limitation the changes relating to the board composition and decision powers and restrictions.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille onze, le dixième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Me Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en tant que mandataire pour le compte de Mars Holdco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg («RCS») sous le numéro B 122.122, étant l’associé unique de Mars Propco 35 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg et inscrite au RCS sous le numéro B 122.331, constituée par acte reçu de Me Henri Hellinckx, prénommé, en date du 24 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 100 du 2 février 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, prénommé, le 29 décembre 2009, publié au Mémorial numéro 447 du 2 mars 2010.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d’acter que:

1. L’associé unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l’ordre du jour.

2. Le seul point de l’ordre du jour de la présente décision est le suivant:

«Modification et refonte des statuts de la Société substantiellement dans la forme annexée à la procuration pour la présente décision et confirmation que toutes les résolutions de la Société prises avant la modification et la refonte des statuts telles qu’indiquées dans les présentes resteront effectives et en vigueur et ne devront pas être modifiées, annulées ni affectées de toute autre manière par les présentes résolutions notamment, sans limitation, les changements relatifs à la composition du conseil et les pouvoirs et restrictions relatifs aux prises de décisions.»

L’associé unique ayant approuvé ce qui précède a pris les résolutions suivantes:

#### *Résolution unique*

L’associé unique a décidé de modifier et de refondre intégralement les statuts de la Société afin qu’ils aient la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Mars Propco 35 S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu’auprès d’autres entités commerciales, l’acquisition par achat, par souscription

ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des succursales et des filiales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à sept cent quatre-vingtsix mille huit cent soixante-quinze Euros (€ 786.875) divisé en trente et un mille quatre cent soixante-quinze (31,475) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25). Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

#### **Art. 6. Transfert des Parts Sociales.**

6.1 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

6.2 (a) Si au cours d'une Participation Qualifiée, l'associé qui détient la majorité des parts sociales (l'«Associé Majoritaire») propose, au moyen d'une offre irrévocable, de vendre l'intégralité des intérêts juridiques et bénéficiaires dans toutes les parts sociales qu'il détient (la «Participation Majoritaire») lors d'une vente de bonne foi conclue dans des conditions normales à un ou plusieurs tiers acquéreurs qui ne sont ni directement ni indirectement affiliés aux Associés Qualifiés (le «Tiers Acquéreur»), l'Associé Majoritaire devra alors notifier le transfert envisagé par écrit aux autres associés détenant une minorité des parts sociales (les «Associés Minoritaires») pas moins de vingt (20) jours ouvrables avant la date à laquelle la vente est proposée demandant aux Associés Minoritaires de vendre toutes (et non seulement une partie) de leurs parts sociales au Tiers Acquéreur selon les mêmes termes qui s'appliquent à l'acquisition des parts sociales détenues par l'Associé Majoritaire (la «Notice de Drag Along») à condition que dans la mesure la plus large permise par la loi, Mars ne soit pas tenu d'encourir ou remplir toutes responsabilités ou obligations autres que celles couvertes par une représentation et garantie (representation and warranty) que Mars détient les parts sociales qu'il doit vendre.

Dès réception d'une Notice de Drag Along conformément au présent Article 6.1(a), les Associés Minoritaires seront tenus de vendre, le cas échéant, leurs parts sociales conformément à la Notice de Drag Along et respecter les obligations découlant de cette notice, pourvu que la vente envisagée ne contrevienne pas à un Document Réservé (le cas échéant). La vente des parts sociales des Associés Minoritaires doit se réaliser au même moment que la vente de la Participation Majoritaire.

(b) Si la Participation Majoritaire est cédée (ou transférée de toute autre manière) en vertu d'un Document Réservé (le cas échéant), y compris en raison d'une levée d'une sûreté couverte par ledit Document Réservé (le cas échéant), à



un ou plusieurs tiers acquéreurs (le «Tiers Acquéreur dans des Circonstances Spécifiques») toute personne autorisée (i) à céder (ou transférer de toute autre manière) ou (ii) à faire céder ou transférer une Participation Majoritaire en vertu d'un Document Réservé (le cas échéant) (la «Personne Autorisée») sera autorisée à notifier ce transfert aux Associés Minoritaires par écrit au plus tard vingt (20) jours ouvrables suivant la date de ce transfert demandant aux Associés Minoritaires de vendre (ou de transférer de toute autre manière) toutes (et non seulement une partie) leurs parts sociales au Tiers Acquéreur dans des Circonstances Spécifiques selon des termes commerciaux identiques à ceux qui s'appliquent au transfert de la Participation Majoritaire (la «Notice de Drag Along dans des Circonstances Spécifiques») à condition que dans la mesure la plus large permise par la loi, Mars ne soit pas tenu d'encourir ou remplir toutes responsabilités ou obligations autres que celles couvertes par une représentation et garantie (representation and warranty) que Mars détient les parts sociales qu'il doit vendre.

Dès réception de la Notice de Drag Along dans des Circonstances Spécifiques conformément au présent Article 6.2 (b), les Associés Minoritaires seront tenus de vendre (ou céder de toute autre manière), le cas échéant, leurs parts sociales conformément à la Notice de Drag Along dans des Circonstances Spécifiques et remplir les obligations découlant de cette notice pourvu que la vente envisagée ne contrevienne pas à un Document Réservé (le cas échéant). La vente ou le transfert des parts sociales des Associés Minoritaires doit se réaliser au moment que toute Personne Autorisée peut exiger dans la Notice de Drag Along dans des Circonstances Spécifiques.

#### **Art. 7. Gestion de la Société.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

7.2 Sous réserve des dispositions de l'Article 7.5, les gérants sont nommés et révoqué par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

7.3 Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues ou initiées (le cas échéant) à partir du Luxembourg.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins cinq (5) jours à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence (délai rapporté à douze (12) heures), auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

7.4 L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

7.5 Au moment de, et au cours d'une Participation Qualifiée et au moment où Mars est un associé de la Société, le conseil de gérance sera composé d'un maximum de trois (3) membres consistant en un (1) gérant de classe A et un (1) ou deux (2) gérants de classe B.

Un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B seront nommés à partir d'une liste de candidats proposés par les Associés Qualifiés (ces gérants étant désignés ci-après les «Gérants Qualifiés») et un (1) gérant de classe B sera nommé à partir d'une liste de candidats proposée par Mars (le «Gérant Mars»).

Mars et les Associés Qualifiés peuvent renoncer pendant un délai qu'ils pourront déterminer à leur droit respectif de nommer des candidats au conseil tel que prévu dans les présents statuts (en partie ou en intégralité). Dans le cas où Mars ou les Associés Qualifiés (selon le cas) décident de mettre fin à cette renonciation et le notifient par écrit à la Société, la Société devra, sans délai à compter de la réception de cette notice, convoquer une assemblée générale des associés pour élire les membres du conseil et/ou recomposer le conseil de gérance.

Dans le cas où les Associés Qualifiés ou Mars ne fournissent pas une liste de candidats tel que prévu dans les présents statuts dans les dix (10) jours suivant que demande leur en a été faite par la Société, ils seront censés avoir renoncé à leur droit de nommer des candidats. Dans le cas où les Associés Qualifiés ou Mars renoncent ou sont censés avoir renoncé à leurs droits respectifs de proposer des candidats, l'assemblée générale des associés peut librement choisir les membres du conseil, sous réserve du droit des Associés Qualifiés et de Mars de mettre fin à leur renonciation respective.

Les Associés Qualifiés ont le droit de demander la révocation d'un Gérant Qualifié (le cas échéant) par décision de l'assemblée générale des associés. Le(s) Gérant(s) Qualifié(s) ne peut(peuvent) toutefois pas être révoqués par l'assemblée générale des associés sans l'approbation des Associés Qualifiés.

Mars a le droit de demander la révocation du Gérant Mars (le cas échéant) par décision de l'assemblée générale des associés. Le Gérant Mars ne peut toutefois pas être révoqué par l'assemblée générale des associés sans l'approbation de Mars.

7.6 Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement uniquement si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion, étant entendu que si un Gérant Mars a été nommé, ce Gérant Mars sera présent ou représenté à la réunion du conseil de gérance, sauf lorsque la réunion a été reconvoquée pour la seule raison que ce Gérant Mars n'est pas présent ou représenté et que cette réunion reconvoquée a été dûment convoquée conformément à la loi applicable et aux présents Statuts avec le même ordre du jour.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

7.7 Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

7.8 La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne (s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues à ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes "prétention", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droit de vote des associés.** Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

**Art. 11. Matières Réservées.** Au moment de, et au cours d'une Participation Qualifiée, chacune des matières réservées indiquées ci-dessous (les «Matières Réservées») requiert l'approbation écrite préalable des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis de la Société ou par voie d'une résolution des associés conformément à l'Article 10 des présents Statuts par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis de la Société. Ces Matières Réservées sont les suivantes:

- la vente des parts sociales de la Société autrement qu'en vertu de l'Article 6.2 des Statuts ou tel que prévu dans un Arrangement (le cas échéant) ou la vente de créances en vertu d'un instrument représentatif de dettes des associés tel que prévu dans un Arrangement (le cas échéant) si, en relation avec cette vente de parts sociales ou de créances, Mars doit encourir ou remplir des responsabilités ou obligations autres qu'en vertu d'une représentation et garantie (representation and warranty) qu'il détient les parts sociales qu'il doit vendre;
- l'octroi d'une sûreté ou d'un gage sur un bien immobilier détenu directement ou indirectement par la Société, à l'exception d'une sûreté ou d'un gage devant être octroyé en vue de garantir le financement d'une acquisition d'un bien immobilier détenu directement ou indirectement par la Société ou de parts sociales de la Société par un acquéreur potentiel ou toute sûreté octroyée en vertu d'un Document Réservé (le cas échéant);
- des transactions de la Société réalisées en dehors du cours normal des affaires de la Société;
- tout changement apporté aux Statuts de la Société;
- l'émission de parts sociales de la Société, la création d'une option ou d'un droit de souscrire, acquérir ou convertir des valeurs mobilières en parts sociales de la Société et toute autre mesure de la Société qui pourrait résulter en une dilution de l'intérêt économique d'un des associés ou qui pourrait de toute autre manière modifier les participations correspondantes des associés dans la Société;
- un endettement de la Société autre qu'un endettement ou octroi de prêts ou émission d'instruments représentatifs de dettes encouru en vertu de ou en relation avec un Document Réservé (le cas échéant);
- toute modification apportée à un Document Réservé (le cas échéant) tel que prévu et dans la mesure cette modification est spécifiquement permise par un Arrangement (le cas échéant).

**Art. 12. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 13. Comptes annuels.** Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

**Art. 14. Distributions.** Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq (5) pourcent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix (10) pourcent du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

**Art. 15. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 16. Associé unique.** Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.

#### Art. 17. Définitions.

Arminius Moat	Signifie Arminius Moat (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.532
Arminius Peel	Signifie Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.904
Arrangement	Signifie tout pacte ou arrangement d'associés auquel les Associés Qualifiés et Mars sont parties en relation avec la Société (le cas échéant)
Statuts	Signifie les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre
Mars	Signifie Mars Holdco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-2222 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.122
Participation Qualifiée	Signifie la détention par les Associés Majoritaires dans la Société d'un total de soixante-quinze pour cent (75%) au moins du capital social émis dans la Société
Associés Qualifiés	Signifie Arminius Peel et Arminius Moat ou l'un d'entre eux et l'un de leurs successeurs à la suite d'un transfert, d'une main-levée ou tout autre transfert de parts sociales en vertu d'un Document Réserve (le cas échéant)
Document Réserve	Signifie tout document (le cas échéant) qui pourrait être défini comme un Document de Financement dans tout Arrangement (le cas échéant)

**Art. 18. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.»

L'associé unique confirme que toutes les résolutions de la Société prises avant la modification et la refonte des statuts telles qu'indiquées dans les présentes resteront effectives et en vigueur et ne devront pas être modifiées, annulées ni affectées de toute autre manière par les présentes résolutions notamment, sans limitation, les changements relatifs à la composition du conseil et les pouvoirs et restrictions relatifs aux prises de décisions.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite comparante a signé le présent acte avec nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: R. BEYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2011. Relation: LAC/2011/23021. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104340/602.

(110119049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

**Ingetech SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 120.139.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 17 juin 2011*

L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012:

- Madame ROUX Laurence, née le 26 janvier 1965 à Briey (France), demeurant 3, rue de la Vigne à F-57290 Serémange-Erzange;
- Monsieur WEBER Nicolas, né le 07 décembre 1980 à Metz (France), demeurant 21, rue du Général Gillant à F-57100 Thionville.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011111691/15.

(110127959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Innovantis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 78.115.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011111692/9.

(110128284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**International Fashion Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 51.129.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 juin 2011*

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2011 comme suit:

*Réviseur d'entreprises agréé:*

BDO Audit S.A., 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL FASHION TRADING S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2011111695/16.

(110127684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Marint S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 56.075.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011111735/13.

(110128006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**International Fire Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 87.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INTERNATIONAL FIRE CENTER S.A.*

Référence de publication: 2011111696/10.

(110127651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**Jarod S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.078.

Le bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011111697/9.

(110127966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**Karsika Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.862.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 26 juillet 2011 que:

Monsieur Andrea DE MARIA employé privé né à TRICASE (Italie) le 1<sup>er</sup> août 1975 et demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg ainsi que Madame Laurence BARDELLI, née le 8 décembre 1962 à Villerupt (France) et demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg ont été élus administrateurs en remplacement de Monsieur Riccardo MORALDI et de Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Référence de publication: 2011111703/15.

(110127923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**JT International Services S.A, Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 35, Parc d'activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 153.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour JT INTERNATIONAL SERVICES S.A*

Référence de publication: 2011111698/10.

(110127662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**Kinove Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 160.655.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62378 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011111699/10.

(110127905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**Kinove Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 160.558.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62382 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011111701/10.

(110128002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Kasinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 154.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KASINVEST S.A R.L.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011111704/11.

(110127646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Krotz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 44.095.

Il résulte de la résolution écrite de l'actionnaire unique de la société daté du 27 juillet 2011 que:

- les mandats des administrateurs sortants:

\* Mme Geneviève BLAUEN, administrateur de sociétés, également Présidente;

\* M. Marc SCHMIT, chef-comptable;

\* M. Fernand HEIM, directeur financier;

tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

- ainsi que celui du commissaire aux comptes sortant, M. Marco RIES,

réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ont été reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011111707/18.

(110128404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Magicbox S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 126.941.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAGICBOX S.A.

Louis VEGAS-PIERONI / Régis DONATI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011111730/12.

(110128326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Liberty One S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 146.998.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Liberty One S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011111708/12.

(110127673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**Katoen Natie Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.  
R.C.S. Luxembourg B 110.988.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 2 août 2011.

Référence de publication: 2011111705/10.

(110128392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**Mars Propco 36 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 122.332.

In the year two thousand eleven, on the tenth day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Me Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing professionally in Luxembourg, as proxyholder on behalf of Mars Holdco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register ("RCS") under number B 122.122, being the sole member of Mars Propco 36 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg and registered with the RCS under number B 122.332, incorporated by deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, on 24 November 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") under number 95 of 1 February 2007. The articles of association of the Company were last amended by deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, on 29 December 2009 published in the Memorial under number 446 of 2 March 2010.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The sole item on the agenda of the present decision is the following:

"Amendment and restatement of the articles of association of the Company substantially in the form attached to the proxy for the present decision and confirmation that all corporate resolutions of the Company taken prior to the amendment and restatement of the articles of association as set out herein, shall remain in full force and effect and shall not be amended, rescinded or otherwise affected by the present resolutions and in particular without limitation the changes relating to the board composition and decision powers and restrictions."

The sole member having approved the above took the following resolution:

*Sole resolution*

The sole member resolved to amend and fully restate the articles of association of the Company in the following form:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Mars Propco 36 S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these Articles of Incorporation and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind,



and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at ten million two hundred and twenty-four thousand nine hundred and seventy-five Euro (€ 10,224,975) represented by four hundred and eight thousand nine hundred and ninety-nine (408,999) shares with a nominal value of twenty five (€ 25) Euro each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.**

6.1 Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

6.1 (a) If during a Qualified Participation the shareholder holding the majority of shares (the "Majority Shareholder") proposes by means of a binding offer to sell the entire legal and beneficial interest in all shares held by it (the "Majority Participation") on a bona fide arm's length sale to one or more third party purchasers who are neither directly nor indirectly affiliated to the Qualified Shareholders (the "Third Party Purchaser") then the Majority Shareholder shall notify the shareholders holding a minority of shares (the "Minority Shareholders") in writing of such intended transfer, not less than twenty (20) business days prior to the date on which such sale is proposed to be made, requiring the Minority Shareholders to sell all (but not some only) of their shares to the Third Party Purchaser on the same terms as apply to the purchase of the shares held by the Majority Shareholder (the "Drag Along Notice") provided that as to the largest extent permitted by law, Mars shall not be required to incur or assume any liabilities or obligations other than under a representation and warranty that Mars owns the shares to be sold by it.

Upon receipt of a Drag Along Notice in accordance with this Article 6.1.(a), the Minority Shareholders will be required to sell, as applicable, their shares in accordance with the Drag Along Notice and to comply with the obligations assumed by virtue of such notice, provided, however, that the contemplated sale of shares does not violate any Reserved Document (if any). The sale of the Minority Shareholders' shares shall be completed at the same time as the sale of the Majority Participation.

(b) If the Majority Participation is disposed of (or otherwise transferred) pursuant to a Reserved Document (if any), including as a result of an enforcement of any security interest thereunder (if any), to one or more third party purchasers (the "Specific Circumstance Third Party Purchaser"), any person entitled (i) to dispose of (or otherwise transfer) or (ii) to cause the disposal or transfer of the Majority Participation, pursuant to a Reserved Document (if any) (the "Entitled Person") shall be entitled to notify the Minority Shareholders in writing of such transfer, at the latest within twenty (20) business days following the date of such transfer, requiring the Minority Shareholders to sell (or otherwise transfer) all (but not some only) of their shares to the Specific Circumstance Third Party Purchaser on the commercial terms as apply to the transfer of the Majority Participation (the "Specific Circumstance Drag Along Notice") provided that as to the

largest extent permitted by law, Mars shall not be required to incur or assume any liabilities or obligations other than under a representation and warranty that Mars owns the shares to be sold by it.

Upon receipt of a Specific Circumstance Drag Along Notice in accordance with this Article 6.2(b), the Minority Shareholders will be required to sell (or otherwise transfer), as applicable, their shares in accordance with the Specific Circumstance Drag Along Notice and to comply with the obligations assumed by virtue of such notice, provided, however, that the contemplated sale or transfer of shares does not violate any Reserved Document (if any). The sale or transfer of the Minority Shareholders' shares shall be completed at the time as any Entitled Person may request in the Specific Circumstance Drag Along Notice.

#### **Art. 7. Management of the Company.**

7.1 The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

7.2 Subject to the provisions of Article 7.5, the managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

7.3 In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote. Meetings of the board of managers shall be held or initiated (as the case may be) from Luxembourg.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers five (5) days] at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency (down to twelve (12) hours), in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

7.4 The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers will be identified with respect to the class they belong.

7.5 Upon and during a Qualified Participation and at the same time Mars is a shareholder of the Company, the board of managers shall be composed of up to three (3) managers, consisting of one (1) class A manager and one (1) or two (2) class B managers.

One (1) class A manager and one (1) class B manager shall be appointed from candidates proposed by the Qualified Shareholders (such managers herein referred to as "Qualified Managers") and one (1) class B manager shall be appointed from candidates proposed by Mars (the "Mars Manager").

Mars and the Qualified Shareholders may waive for such period of time as they may determine, their respective right to propose candidates for board elections as provided for herein (in part or in full). In the event Mars or the Qualified Shareholders (as the case may be) decide to terminate such waiver and notify the Company thereof in writing, the Company shall promptly upon receipt of such notice proceed to convening a general meeting of shareholders for the election of such board member and/or the re-composition of the board of managers.

In the event the Qualified Shareholders or Mars do not provide for candidates as provided for herein within ten (10) days after having been requested to do so by the Company, they shall be deemed to have waived the right to nominate candidates. In the event that the Qualified Shareholders and Mars waive or are deemed to have waived their respective proposition rights the general meeting of shareholders may freely choose the board members, subject to the right of the Qualified Shareholders and Mars to terminate the respective waiver.

The Qualified Shareholders shall have the right to request the removal of a Qualified Manager (if any) by decision of the general meeting of shareholders, the Qualified Manager(s) may however not be removed by the general meeting of shareholders without the approval of the Qualified Shareholders.

Mars shall have the right to request the removal of the Mars Manager (if any) by decision of the general meeting of shareholders, the Mars Manager may however not be removed by the general meeting of shareholders without the approval of Mars.

7.6 The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of managers is present or represented at a meeting, provided that if a Mars Manager has been appointed, such Mars Manager shall be present or represented at the meeting of the board of managers, except where the meeting has to be reconvened for the sole reason that such Mars Manager is not presented or represented and such reconvened meeting has been duly called in accordance with applicable law and the present Articles of Incorporation with the same agenda.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different

classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

7.7 The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

7.8 The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

**Art. 8. Liability Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 9. Shareholder Voting Rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be held in Luxembourg and be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law and subject to Article 11 (Reserved Matters) below, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such

majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

**Art. 11. Reserved Matters.** Upon and during a Qualified Participation, each of the reserved matters set out below (the “Reserved Matters”) requires the prior written consent of the shareholders representing one hundred (100) per cent of the issued share capital of the Company or by way of shareholders resolution in accordance with Article 10 of the present Articles of Incorporation by shareholders representing one hundred (100) per cent of the issued share capital of the Company. Such Reserved Matters shall be the following:

- the sale of shares in the Company other than in accordance with Article 6.2 of the Articles of Incorporation or as provided for in an Arrangement (if any) or the sale of claims under a shareholder debt instrument as provided for in an Arrangement (if any), if in connection with such sale of shares or claims Mars is to incur or assume any liabilities or obligations other than under a representation and warranty that it owns the shares sold by it;
- the granting of any security interest or encumbrance over any of the real estate owned directly or indirectly by the Company with the exception of any security interest or encumbrance to be granted in order to secure any financing of the acquisition of the real estate owned directly or indirectly by the Company or of the shares of the Company by a future purchaser or any security interest granted under a Reserved Document (if any);
- transactions of the Company which are performed outside the ordinary course of business of the Company;
- changes or amendments to the Articles of Incorporation of the Company;
- the issuance of shares of the Company, the creation of any option or right to subscribe or acquire, or convert any securities into shares of the Company and any other measure of the Company which could result in a dilution of the economic interest of one of the shareholders or could in any other way change the relative participations of the shareholders in the Company;
- the incurrence by the Company of any financial indebtedness other than financial indebtedness or any granting of loans or issue of debt instruments incurred under or in connection with a Reserved Document (if any);
- any amendment to a Reserved Document (if any) to the extent such amendment is specifically listed in an Arrangement (if any).

**Art. 12. Accounting Year.** The accounting year shall commence on January 1<sup>st</sup> and end on December 31<sup>st</sup> of the same year.

**Art. 13. Financial Statements.** Every year as of the accounting year’s end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 14. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 15. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 16. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 17. Definitions.**

Arminius Moat

Means Arminius Moat (Luxembourg) S.à r.l. a société à responsabilité limitée with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 139.532

Arminius Peel	Means Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l. a société à responsabilité limitée with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 141.904
Arrangement	Means any shareholder agreement or arrangement to which the Qualified Shareholders and Mars are a party with respect to the Company (if any)
Articles of Incorporation	Means the articles of incorporation of the Company as amended or restated from time to time
Mars	Means Mars Holdco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg and being registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 122.122
Qualified Participation	Means the holding by the Qualified Shareholders in the Company of an aggregate of at least seventy-five (75) percent of the issued share capital in the Company
Qualified Shareholders	Means Arminius Peel and Arminius Moat or any of them, and any of their successors as a result of any transfer, enforcement or other disposal of the shares pursuant to a Reserved Document (if any)
Reserved Document	Means any document (if any) which may be defined as Finance Document in any Arrangement (if any)

**Art. 18. Applicable law.** For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the shareholders refer to the relevant legislation.”

The sole member confirms that all corporate resolutions of the Company taken prior to the amendment and restatement of the articles of association as set out herein, shall remain in full force and effect and shall not be amended, rescinded or otherwise affected by the present resolutions and in particular without limitation the changes relating to the board composition and decision powers and restrictions.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille onze, le dixième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Me Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en tant que mandataire pour le compte de Mars Holdco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("RCS") sous le numéro B 122.122, étant l’associé unique de Mars Propco 36 S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg et inscrite au RCS sous le numéro B 122.332, constituée par acte reçu de Me Henri Hellinckx, prénommé, en date du 24 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 95 du 1 février 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, prénommé, le 29 décembre 2009, publié au Mémorial numéro 446 du 2 mars 2010.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d’acter que:

1. L’associé unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l’ordre du jour.

2. Le seul point de l’ordre du jour de la présente décision est le suivant:

«Modification et refonte des statuts de la Société substantiellement dans la forme annexée à la procuration pour la présente décision et confirmation que toutes les résolutions de la Société prises avant la modification et la refonte des statuts telles qu’indiquées dans les présentes resteront effectives et en vigueur et ne devront pas être modifiées, annulées ni affectées de toute autre manière par les présentes résolutions notamment, sans limitation, les changements relatifs à la composition du conseil et les pouvoirs et restrictions relatifs aux prises de décisions.»

L’associé unique ayant approuvé ce qui précède a pris les résolutions suivantes:

#### *Résolution unique*

L’associé unique a décidé de modifier et de refondre intégralement les statuts de la Société afin qu’ils aient la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Mars Propco 36 S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des succursales et des filiales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à dix millions deux cent vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze Euros (€10.224.975) divisé en quatre cent huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (408.999) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25). Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

#### **Art. 6. Transfert des Parts Sociales.**

6.1 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

6.2(a) Si au cours d'une Participation Qualifiée, l'associé qui détient la majorité des parts sociales (l'«Associé Majoritaire») propose, au moyen d'une offre irrévocable, de vendre l'intégralité des intérêts juridiques et bénéficiaires dans toutes les parts sociales qu'il détient (la «Participation Majoritaire») lors d'une vente de bonne foi conclue dans des conditions normales à un ou plusieurs tiers acquéreurs qui ne sont ni directement ni indirectement affiliés aux Associés Qualifiés (le «Tiers Acquéreur»), l'Associé Majoritaire devra alors notifier le transfert envisagé par écrit aux autres associés détenant une minorité des parts sociales (les «Associés Minoritaires») pas moins de vingt (20) jours ouvrables avant la date à laquelle la vente est proposée demandant aux Associés Minoritaires de vendre toutes (et non seulement une partie) de leurs parts sociales au Tiers Acquéreur selon les mêmes termes qui s'appliquent à l'acquisition des parts sociales détenues par l'Associé Majoritaire (la «Notice de Drag Along») à condition que dans la mesure la plus large permise par la loi, Mars ne soit pas tenu d'encourir ou remplir toutes responsabilités ou obligations autres que celles couvertes par une représentation et garantie (representation and warranty) que Mars détient les parts sociales qu'il doit vendre.

Dès réception d'une Notice de Drag Along conformément au présent Article 6.1(a), les Associés Minoritaires seront tenus de vendre, le cas échéant, leurs parts sociales conformément à la Notice de Drag Along et respecter les obligations

découlant de cette notice, pourvu que la vente envisagée ne contrevienne pas à un Document Réservé (le cas échéant). La vente des parts sociales des Associés Minoritaires doit se réaliser au même moment que la vente de la Participation Majoritaire.

(b) Si la Participation Majoritaire est cédée (ou transférée de toute autre manière) en vertu d'un Document Réservé (le cas échéant), y compris en raison d'une levée d'une sûreté couverte par ledit Document Réservé (le cas échéant), à un ou plusieurs tiers acquéreurs (le «Tiers Acquéreur dans des Circonstances Spécifiques») toute personne autorisée (i) à céder (ou transférer de toute autre manière) ou (ii) à faire céder ou transférer une Participation Majoritaire en vertu d'un Document Réservé (le cas échéant) (la «Personne Autorisée») sera autorisée à notifier ce transfert aux Associés Minoritaires par écrit au plus tard vingt (20) jours ouvrables suivant la date de ce transfert demandant aux Associés Minoritaires de vendre (ou de transférer de toute autre manière) toutes (et non seulement une partie) leurs parts sociales au Tiers Acquéreur dans des Circonstances Spécifiques selon des termes commerciaux identiques à ceux qui s'appliquent au transfert de la Participation Majoritaire (la «Notice de Drag Along dans des Circonstances Spécifiques») à condition que dans la mesure la plus large permise par la loi, Mars ne soit pas tenu d'encourir ou remplir toutes responsabilités ou obligations autres que celles couvertes par une représentation et garantie (representation and warranty) que Mars détient les parts sociales qu'il doit vendre.

Dès réception de la Notice de Drag Along dans des Circonstances Spécifiques conformément au présent Article 6.2 (b), les Associés Minoritaires seront tenus de vendre (ou céder de toute autre manière), le cas échéant, leurs parts sociales conformément à la Notice de Drag Along dans des Circonstances Spécifiques et remplir les obligations découlant de cette notice pourvu que la vente envisagée ne contrevienne pas à un Document Réservé (le cas échéant). La vente ou le transfert des parts sociales des Associés Minoritaires doit se réaliser au moment que toute Personne Autorisée peut exiger dans la Notice de Drag Along dans des Circonstances Spécifiques.

#### **Art. 7. Gestion de la Société.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

7.2 Sous réserve des dispositions de l'Article 7.5, les gérants sont nommés et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

7.3 Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues ou initiées (le cas échéant) à partir du Luxembourg.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins cinq (5) jours à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence (délai rapporté à douze (12) heures), auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

7.4 L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

7.5 Au moment de, et au cours d'une Participation Qualifiée et au moment où Mars est un associé de la Société, le conseil de gérance sera composé d'un maximum de trois (3) membres consistant en un (1) gérant de classe A et un (1) ou deux (2) gérants de classe B.

Un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B seront nommés à partir d'une liste de candidats proposés par les Associés Qualifiés (ces gérants étant désignés ci-après les «Gérants Qualifiés») et un (1) gérant de classe B sera nommé à partir d'une liste de candidats proposée par Mars (le «Gérant Mars»).

Mars et les Associés Qualifiés peuvent renoncer pendant un délai qu'ils pourront déterminer à leur droit respectif de nommer des candidats au conseil tel que prévu dans les présents statuts (en partie ou en intégralité). Dans le cas où Mars ou les Associés Qualifiés (selon le cas) décident de mettre fin à cette renonciation et le notifient par écrit à la Société, la Société devra, sans délai à compter de la réception de cette notice, convoquer une assemblée générale des associés pour élire les membres du conseil et/ou recomposer le conseil de gérance.

Dans le cas où les Associés Qualifiés ou Mars ne fournissent pas une liste de candidats tel que prévu dans les présents statuts dans les dix (10) jours suivant que demande leur en a été faite par la Société, ils seront censés avoir renoncé à leur droit de nommer des candidats. Dans le cas où les Associés Qualifiés ou Mars renoncent ou sont censés avoir renoncé

à leurs droits respectifs de proposer des candidats, l'assemblée générale des associés peut librement choisir les membres du conseil, sous réserve du droit des Associés Qualifiés et de Mars de mettre fin à leur renonciation respective.

Les Associés Qualifiés ont le droit de demander la révocation d'un Gérant Qualifié (le cas échéant) par décision de l'assemblée générale des associés. Le(s) Gérant(s) Qualifié(s) ne peut(peuvent) toutefois pas être révoqués par l'assemblée générale des associés sans l'approbation des Associés Qualifiés.

Mars a le droit de demander la révocation du Gérant Mars (le cas échéant) par décision de l'assemblée générale des associés. Le Gérant Mars ne peut toutefois pas être révoqué par l'assemblée générale des associés sans l'approbation de Mars.

7.6 Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement uniquement si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion, étant entendu que si un Gérant Mars a été nommé, ce Gérant Mars sera présent ou représenté à la réunion du conseil de gérance, sauf lorsque la réunion a été reconvoquée pour la seule raison que ce Gérant Mars n'est pas présent ou représenté et que cette réunion reconvoquée a été dûment convoquée conformément à la loi applicable et aux présents Statuts avec le même ordre du jour.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

7.7 Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

7.8 La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne (s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues à ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes "prétention", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.



**Art. 9. Droit de vote des associés.** Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

**Art. 11. Matières Réservées.** Au moment de, et au cours d'une Participation Qualifiée, chacune des matières réservées indiquées ci-dessous (les «Matières Réservées») requiert l'approbation écrite préalable des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis de la Société ou par voie d'une résolution des associés conformément à l'Article 10 des présents Statuts par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis de la Société. Ces Matières Réservées sont les suivantes:

- la vente des parts sociales de la Société autrement qu'en vertu de l'Article 6.2 des Statuts ou tel que prévu dans un Arrangement (le cas échéant) ou la vente de créances en vertu d'un instrument représentatif de dettes des associés tel que prévu dans un Arrangement (le cas échéant) si, en relation avec cette vente de parts sociales ou de créances, Mars doit encourir ou remplir des responsabilités ou obligations autres qu'en vertu d'une représentation et garantie (representation and warranty) qu'il détient les parts sociales qu'il doit vendre;

- l'octroi d'une sûreté ou d'un gage sur un bien immobilier détenu directement ou indirectement par la Société, à l'exception d'une sûreté ou d'un gage devant être octroyé en vue de garantir le financement d'une acquisition d'un bien immobilier détenu directement ou indirectement par la Société ou de parts sociales de la Société par un acquéreur potentiel ou toute sûreté octroyée en vertu d'un Document Réservé (le cas échéant);

- des transactions de la Société réalisées en dehors du cours normal des affaires de la Société;

- tout changement apporté aux Statuts de la Société;

- l'émission de parts sociales de la Société, la création d'une option ou d'un droit de souscrire, acquérir ou convertir des valeurs mobilières en parts sociales de la Société et toute autre mesure de la Société qui pourrait résulter en une dilution de l'intérêt économique d'un des associés ou qui pourrait de toute autre manière modifier les participations correspondantes des associés dans la Société;

- un endettement de la Société autre qu'un endettement ou octroi de prêts ou émission d'instruments représentatifs de dettes encouru en vertu de ou en relation avec un Document Réservé (le cas échéant);

- toute modification apportée à un Document Réservé (le cas échéant) tel que prévu et dans la mesure cette modification est spécifiquement permise par un Arrangement (le cas échéant).

**Art. 12. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> Janvier de chaque année et se termine le 31 Décembre de la même année.

**Art. 13. Comptes annuels.** Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

**Art. 14. Distributions.** Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq (5) pourcent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix (10) pourcent du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre

une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

**Art. 15. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 16. Associé unique.** Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.

**Art. 17. Définitions.**

Arminius Moat	Signifie Arminius Moat (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.532
Arminius Peel	Signifie Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.904
Arrangement	Signifie tout pacte ou arrangement d'associés auquel les Associés Qualifiés et Mars sont parties en relation avec la Société (le cas échéant)
Statuts	Signifie les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre
Mars	Signifie Mars Holdco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-2222 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.122
Participation Qualifiée	Signifie la détention par les Associés Majoritaires dans la Société d'un total de soixante-quinze pour cent (75%) au moins du capital social émis dans la Société
Associés Qualifiés	Signifie Arminius Peel et Arminius Moat ou l'un d'entre eux et l'un de leurs successeurs à la suite d'un transfert, d'une main-levée ou tout autre transfert de parts sociales en vertu d'un Document Réserve (le cas échéant)
Document Réserve	Signifie tout document (le cas échéant) qui pourrait être défini comme un Document de Financement dans tout Arrangement (le cas échéant)

**Art. 18. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.»

L'associé unique confirme que toutes les résolutions de la Société prises avant la modification et la refonte des statuts telles qu'indiquées dans les présentes resteront effectives et en vigueur et ne devront pas être modifiées, annulées ni affectées de toute autre manière par les présentes résolutions notamment, sans limitation, les changements relatifs à la composition du conseil et les pouvoirs et restrictions relatifs aux prises de décisions.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite comparante a signé le présent acte avec nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: R. BEYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2011. Relation: LAC/2011/23023. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104341/603.

(110119050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

**Lorac Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.635.

—  
Suite à la signature d'un contrat de transfert de parts, Caroline Holdings S.à r.l., associé unique de la Société, a cédé, en date du 3 août 2011, 500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., avec siège social au 67, Boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160396.

De sorte qu'à ce jour Caroline Holdings S.à r.l. détient 500 parts sociales de la Société et Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l. détient 500 parts sociales de la Société.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Lorac Investment Management S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2011111709/17.

(110127626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Lezarts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9291 Diekirch, 2, rue du Walebroch.

R.C.S. Luxembourg B 106.516.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011111711/11.

(110128098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Luma-Deler S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 90.436.

—  
Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 5 juillet 2011 ont été nommés, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2013:

- Luc BRAUN, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur, Administrateur-Délégué et Président;
- Jean-Marie POOS, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011111720/15.

(110128373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**LU GE II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.388.

—  
*Décisions prises par l'associée unique en date du 29 juillet 2011*

En date du 29 juillet 2011 la société PDC NL I B.V. a transféré 1.250 parts sociales de la société LU GE II Sarl à la société LU PC VIII Sarl, une société de droit luxembourgeois, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 156.751, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

Luxembourg, le 3 août 2011.

LU GE II Sarl  
Panattoni Luxembourg Directorship Sarl  
Représentée par M. Olivier Marbaise  
Gérant

Référence de publication: 2011111718/16.

(110128065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**LFPE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 125.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LFPE  
United International Management S.A.

Référence de publication: 2011111712/11.

(110127664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Life's Dream Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 140.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011111713/10.

(110127719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**LSREF Lux Japan Investments IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 141.311.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Référence de publication: 2011111715/10.

(110128365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Mauritius (Luxemburg) Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Xandra International S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 56.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 151.815.

*Extract of the resolutions taken at the annual general meeting of the shareholders held on July 8<sup>th</sup> 2011*

The shareholders decide to accept the resignation of Mr. Jonathan Buesnel with immediate effect.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 8 juillet 2011*

Les actionnaires décident d'accepter la démission de M. Jonathan Buesnel avec effet immédiat.

Certifié conforme  
Mauritius (Luxemburg) Investments S.à r.l.

Référence de publication: 2011111725/15.

(110127624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Lucsbau S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6370 Haller, 1, an der Gruecht.  
R.C.S. Luxembourg B 154.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LUCSBAU S.à r.l.*

Référence de publication: 2011111719/10.

(110127670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Mail It Safe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.  
R.C.S. Luxembourg B 153.761.

*Extrait de la convention de cession de parts datée du 27 février 2011*

En vertu de la convention de cession de parts sociales datée du 27 février 2011, la société Silverback Investments Limited, ayant son siège social à Nemours Chambers, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société MAIL IT SAFE S.à r.l. de la manière suivante:

- 125 parts sociales à SBI Founder Trust, un trust représenté par son trustee, la société Salt Partners (Services) Limited, ayant son siège social à Northfields 7, Independence Avenue, Mosta MST 9026, MALTE, immatriculée auprès du Registrar of Companies de Malte sous le numéro C 44965.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Marc Bernier / Jean-Michel Hamelle

*Gérant A / Gérant B*

Référence de publication: 2011111724/19.

(110127710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**LUX-DL-Baumanagement S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6940 Niederanven, 180, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 109.829.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011111721/10.

(110127680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Protection Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 70.138.

*Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires  
tenue extraordinairement en date du 29 juillet 2011*

Le siège social a été transféré de L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec effet au 30 avril 2011.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour PROTECTION INVEST*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011111784/15.

(110128319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Lux-Ideal S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6689 Merttert, Zone Industrielle Fausermillen.  
R.C.S. Luxembourg B 54.564.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011111722/10.

(110127896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Microsoft Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 160.052.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 2 août 2011.

Référence de publication: 2011111726/10.

(110128393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Maâ-Oui, Société Anonyme.**

Siège social: L-1453 Luxembourg, 22, route d'Echternach.  
R.C.S. Luxembourg B 111.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MAÂ-OUI SA*

Référence de publication: 2011111728/10.

(110127674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Mac Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, am Hock.  
R.C.S. Luxembourg B 142.783.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011111729/10.

(110127898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Mars Propco 37 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 122.333.

In the year two thousand eleven, on the tenth day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Me Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing professionally in Luxembourg, as proxyholder on behalf of Mars Holdco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register ("RCS") under number B 122.122, being the sole member of Mars Propco 37 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg and registered with the RCS under number B 122.333, incorporated by deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, on 24 November 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") under number 103 of 2 February 2007. The articles of association of the Company were last amended by deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, on 29 December 2009 published in the Memorial under number 444 of 2 March 2010.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The sole item on the agenda of the present decision is the following:

"Amendment and restatement of the articles of association of the Company substantially in the form attached to the proxy for the present decision and confirmation that all corporate resolutions of the Company taken prior to the amendment and restatement of the articles of association as set out herein, shall remain in full force and effect and shall not be amended, rescinded or otherwise affected by the present resolutions and in particular without limitation the changes relating to the board composition and decision powers and restrictions."

The sole member having approved the above took the following resolution:

*Sole resolution*

The sole member resolved to amend and fully restate the articles of association of the Company in the following form:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Mars Propco 37 S.à.r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these Articles of Incorporation and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at seven million three hundred and thirty-two thousand nine hundred and twenty-five Euro (€ 7,332,925) represented by two hundred and ninety-three thousand three hundred and seventeen (293,317) shares with a nominal value of twenty five (€ 25) Euro each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.**

6.1 Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

6.1 (a) If during a Qualified Participation the shareholder holding the majority of shares (the "Majority Shareholder") proposes by means of a binding offer to sell the entire legal and beneficial interest in all shares held by it (the "Majority Participation") on a bona fide arm's length sale to one or more third party purchasers who are neither directly nor indirectly affiliated to the Qualified Shareholders (the "Third Party Purchaser") then the Majority Shareholder shall notify

the shareholders holding a minority of shares (the “Minority Shareholders”) in writing of such intended transfer, not less than twenty (20) business days prior to the date on which such sale is proposed to be made, requiring the Minority Shareholders to sell all (but not some only) of their shares to the Third Party Purchaser on the same terms as apply to the purchase of the shares held by the Majority Shareholder (the “Drag Along Notice”) provided that as to the largest extent permitted by law, Mars shall not be required to incur or assume any liabilities or obligations other than under a representation and warranty that Mars owns the shares to be sold by it.

Upon receipt of a Drag Along Notice in accordance with this Article 6.1.(a), the Minority Shareholders will be required to sell, as applicable, their shares in accordance with the Drag Along Notice and to comply with the obligations assumed by virtue of such notice, provided, however, that the contemplated sale of shares does not violate any Reserved Document (if any). The sale of the Minority Shareholders’ shares shall be completed at the same time as the sale of the Majority Participation.

(b) If the Majority Participation is disposed of (or otherwise transferred) pursuant to a Reserved Document (if any), including as a result of an enforcement of any security interest thereunder (if any), to one or more third party purchasers (the “Specific Circumstance Third Party Purchaser”), any person entitled (i) to dispose of (or otherwise transfer) or (ii) to cause the disposal or transfer of the Majority Participation, pursuant to a Reserved Document (if any) (the “Entitled Person”) shall be entitled to notify the Minority Shareholders in writing of such transfer, at the latest within twenty (20) business days following the date of such transfer, requiring the Minority Shareholders to sell (or otherwise transfer) all (but not some only) of their shares to the Specific Circumstance Third Party Purchaser on the commercial terms as apply to the transfer of the Majority Participation (the “Specific Circumstance Drag Along Notice”) provided that as to the largest extent permitted by law, Mars shall not be required to incur or assume any liabilities or obligations other than under a representation and warranty that Mars owns the shares to be sold by it.

Upon receipt of a Specific Circumstance Drag Along Notice in accordance with this Article 6.2(b), the Minority Shareholders will be required to sell (or otherwise transfer), as applicable, their shares in accordance with the Specific Circumstance Drag Along Notice and to comply with the obligations assumed by virtue of such notice, provided, however, that the contemplated sale or transfer of shares does not violate any Reserved Document (if any). The sale or transfer of the Minority Shareholders’ shares shall be completed at the time as any Entitled Person may request in the Specific Circumstance Drag Along Notice.

#### **Art. 7. Management of the Company.**

7.1 The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

7.2 Subject to the provisions of Article 7.5, the managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

7.3 In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote. Meetings of the board of managers shall be held or initiated (as the case may be) from Luxembourg.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers five (5) days] at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency (down to twelve (12) hours), in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

7.4 The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers will be identified with respect to the class they belong.

7.5 Upon and during a Qualified Participation and at the same time Mars is a shareholder of the Company, the board of managers shall be composed of up to three (3) managers, consisting of one (1) class A manager and one (1) or two (2) class B managers.

One (1) class A manager and one (1) class B manager shall be appointed from candidates proposed by the Qualified Shareholders (such managers herein referred to as “Qualified Managers”) and one (1) class B manager shall be appointed from candidates proposed by Mars (the “Mars Manager”).

Mars and the Qualified Shareholders may waive for such period of time as they may determine, their respective right to propose candidates for board elections as provided for herein (in part or in full). In the event Mars or the Qualified Shareholders (as the case may be) decide to terminate such waiver and notify the Company thereof in writing, the



Company shall promptly upon receipt of such notice proceed to convening a general meeting of shareholders for the election of such board member and/or the re-composition of the board of managers.

In the event the Qualified Shareholders or Mars do not provide for candidates as provided for herein within ten (10) days after having been requested to do so by the Company, they shall be deemed to have waived the right to nominate candidates. In the event that the Qualified Shareholders and Mars waive or are deemed to have waived their respective proposition rights the general meeting of shareholders may freely choose the board members, subject to the right of the Qualified Shareholders and Mars to terminate the respective waiver.

The Qualified Shareholders shall have the right to request the removal of a Qualified Manager (if any) by decision of the general meeting of shareholders, the Qualified Manager(s) may however not be removed by the general meeting of shareholders without the approval of the Qualified Shareholders.

Mars shall have the right to request the removal of the Mars Manager (if any) by decision of the general meeting of shareholders, the Mars Manager may however not be removed by the general meeting of shareholders without the approval of Mars.

7.6 The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of managers is present or represented at a meeting, provided that if a Mars Manager has been appointed, such Mars Manager shall be present or represented at the meeting of the board of managers, except where the meeting has to be reconvened for the sole reason that such Mars Manager is not presented or represented and such reconvened meeting has been duly called in accordance with applicable law and the present Articles of Incorporation with the same agenda.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

7.7 The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

7.8 The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

#### **Art. 8. Liability Managers.**

The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 9. Shareholder Voting Rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be held in Luxembourg and be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law and subject to Article 11 (Reserved Matters) below, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

(ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

**Art. 11. Reserved Matters.** Upon and during a Qualified Participation, each of the reserved matters set out below (the "Reserved Matters") requires the prior written consent of the shareholders representing one hundred (100) per cent of the issued share capital of the Company or by way of shareholders resolution in accordance with Article 10 of the present Articles of Incorporation by shareholders representing one hundred (100) per cent of the issued share capital of the Company. Such Reserved Matters shall be the following:

- the sale of shares in the Company other than in accordance with Article 6.2 of the Articles of Incorporation or as provided for in an Arrangement (if any) or the sale of claims under a shareholder debt instrument as provided for in an Arrangement (if any), if in connection with such sale of shares or claims Mars is to incur or assume any liabilities or obligations other than under a representation and warranty that it owns the shares sold by it;
- the granting of any security interest or encumbrance over any of the real estate owned directly or indirectly by the Company with the exception of any security interest or encumbrance to be granted in order to secure any financing of the acquisition of the real estate owned directly or indirectly by the Company or of the shares of the Company by a future purchaser or any security interest granted under a Reserved Document (if any);
- transactions of the Company which are performed outside the ordinary course of business of the Company;
- changes or amendments to the Articles of Incorporation of the Company;
- the issuance of shares of the Company, the creation of any option or right to subscribe or acquire, or convert any securities into shares of the Company and any other measure of the Company which could result in a dilution of the economic interest of one of the shareholders or could in any other way change the relative participations of the shareholders in the Company;
- the incurrence by the Company of any financial indebtedness other than financial indebtedness or any granting of loans or issue of debt instruments incurred under or in connection with a Reserved Document (if any);
- any amendment to a Reserved Document (if any) to the extent such amendment is specifically listed in an Arrangement (if any).

**Art. 12. Accounting Year.** The accounting year shall commence on January 1<sup>st</sup> and end on December 31<sup>st</sup> of the same year.

**Art. 13. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 14. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 15. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 16. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 17. Definitions.**

Arminius Moat	Means Arminius Moat (Luxembourg) S.à r.l. a société à responsabilité limitée with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 139.532
Arminius Peel	Means Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l. a société à responsabilité limitée with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 141.904
Arrangement	Means any shareholder agreement or arrangement to which the Qualified Shareholders and Mars are a party with respect to the Company (if any)
Articles of Incorporation	Means the articles of incorporation of the Company as amended or restated from time to time
Mars	Means Mars Holdco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg and being registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 122.122
Qualified Participation	Means the holding by the Qualified Shareholders in the Company of an aggregate of at least seventy-five (75) percent of the issued share capital in the Company
Qualified Shareholders	Means Arminius Peel and Arminius Moat or any of them, and any of their successors as a result of any transfer, enforcement or other disposal of the shares pursuant to a Reserved Document (if any)
Reserved Document	Means any document (if any) which may be defined as Finance Document in any Arrangement (if any)

**Art. 18. Applicable law.** For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the shareholders refer to the relevant legislation.”

The sole member confirms that all corporate resolutions of the Company taken prior to the amendment and restatement of the articles of association as set out herein, shall remain in full force and effect and shall not be amended, rescinded or otherwise affected by the present resolutions and in particular without limitation the changes relating to the board composition and decision powers and restrictions.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille onze, le dixième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Me Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en tant que mandataire pour le compte de Mars Holdco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg («RCS») sous le numéro B 122.122, étant l’associé unique de Mars Propco 37 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg

et inscrite au RCS sous le numéro B 122.333, constituée par acte reçu de Me Henri Hellinckx, prénommé, en date du 24 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 103 du 2 février 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, prénommé, le 29 décembre 2009, publié au Mémorial numéro 444 du 2 mars 2010.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Le seul point de l'ordre du jour de la présente décision est le suivant:

«Modification et refonte des statuts de la Société substantiellement dans la forme annexée à la procuration pour la présente décision et confirmation que toutes les résolutions de la Société prises avant la modification et la refonte des statuts telles qu'indiquées dans les présentes resteront effectives et en vigueur et ne devront pas être modifiées, annulées ni affectées de toute autre manière par les présentes résolutions notamment, sans limitation, les changements relatifs à la composition du conseil et les pouvoirs et restrictions relatifs aux prises de décisions.»

L'associé unique ayant approuvé ce qui précède a pris les résolutions suivantes:

#### *Résolution unique*

L'associé unique a décidé de modifier et de refondre intégralement les statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Mars Propco 37 S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des succursales et des filiales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à sept millions trois cent trente-deux mille neuf cent vingt-cinq Euros (€ 7.332.925) divisé en deux cent quatre-vingt-treize mille trois cent dix-sept (293.317) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25). Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

#### **Art. 6. Transfert des Parts Sociales.**

6.1 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

6.2 (a) Si au cours d'une Participation Qualifiée, l'associé qui détient la majorité des parts sociales (l'«Associé Majoritaire») propose, au moyen d'une offre irrévocable, de vendre l'intégralité des intérêts juridiques et bénéficiaires dans toutes les parts sociales qu'il détient (la «Participation Majoritaire») lors d'une vente de bonne foi conclue dans des conditions normales à un ou plusieurs tiers acquéreurs qui ne sont ni directement ni indirectement affiliés aux Associés Qualifiés (le «Tiers Acquéreur»), l'Associé Majoritaire devra alors notifier le transfert envisagé par écrit aux autres associés détenant une minorité des parts sociales (les «Associés Minoritaires») pas moins de vingt (20) jours ouvrables avant la date à laquelle la vente est proposée demandant aux Associés Minoritaires de vendre toutes (et non seulement une partie) de leurs parts sociales au Tiers Acquéreur selon les mêmes termes qui s'appliquent à l'acquisition des parts sociales détenues par l'Associé Majoritaire (la «Notice de Drag Along») à condition que dans la mesure la plus large permise par la loi, Mars ne soit pas tenu d'encourir ou remplir toutes responsabilités ou obligations autres que celles couvertes par une représentation et garantie (representation and warranty) que Mars détient les parts sociales qu'il doit vendre.

Dès réception d'une Notice de Drag Along conformément au présent Article 6.1(a), les Associés Minoritaires seront tenus de vendre, le cas échéant, leurs parts sociales conformément à la Notice de Drag Along et respecter les obligations découlant de cette notice, pourvu que la vente envisagée ne contrevienne pas à un Document Réservé (le cas échéant). La vente des parts sociales des Associés Minoritaires doit se réaliser au même moment que la vente de la Participation Majoritaire.

(b) Si la Participation Majoritaire est cédée (ou transférée de toute autre manière) en vertu d'un Document Réservé (le cas échéant), y compris en raison d'une levée d'une sûreté couverte par ledit Document Réservé (le cas échéant), à un ou plusieurs tiers acquéreurs (le «Tiers Acquéreur dans des Circonstances Spécifiques») toute personne autorisée (i) à céder (ou transférer de toute autre manière) ou (ii) à faire céder ou transférer une Participation Majoritaire en vertu d'un Document Réservé (le cas échéant) (la «Personne Autorisée») sera autorisée à notifier ce transfert aux Associés Minoritaires par écrit au plus tard vingt (20) jours ouvrables suivant la date de ce transfert demandant aux Associés Minoritaires de vendre (ou de transférer de toute autre manière) toutes (et non seulement une partie) leurs parts sociales au Tiers Acquéreur dans des Circonstances Spécifiques selon des termes commerciaux identiques à ceux qui s'appliquent au transfert de la Participation Majoritaire (la «Notice de Drag Along dans des Circonstances Spécifiques») à condition que dans la mesure la plus large permise par la loi, Mars ne soit pas tenu d'encourir ou remplir toutes responsabilités ou obligations autres que celles couvertes par une représentation et garantie (representation and warranty) que Mars détient les parts sociales qu'il doit vendre.

Dès réception de la Notice de Drag Along dans des Circonstances Spécifiques conformément au présent Article 6.2 (b), les Associés Minoritaires seront tenus de vendre (ou céder de toute autre manière), le cas échéant, leurs parts sociales conformément à la Notice de Drag Along dans des Circonstances Spécifiques et remplir les obligations découlant de cette notice pourvu que la vente envisagée ne contrevienne pas à un Document Réservé (le cas échéant). La vente ou le transfert des parts sociales des Associés Minoritaires doit se réaliser au moment que toute Personne Autorisée peut exiger dans la Notice de Drag Along dans des Circonstances Spécifiques.

#### **Art. 7. Gestion de la Société.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

7.2 Sous réserve des dispositions de l'Article 7.5, les gérants sont nommés et révoqué par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

7.3 Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues ou initiées (le cas échéant) à partir du Luxembourg.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins cinq (5) jours à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence (délai rapporté à douze (12) heures), auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen

de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

7.4 L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

7.5 Au moment de, et au cours d'une Participation Qualifiée et au moment où Mars est un associé de la Société, le conseil de gérance sera composé d'un maximum de trois (3) membres consistant en un (1) gérant de classe A et un (1) ou deux (2) gérants de classe B.

Un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B seront nommés à partir d'une liste de candidats proposés par les Associés Qualifiés (ces gérants étant désignés ci-après les «Gérants Qualifiés») et un (1) gérant de classe B sera nommé à partir d'une liste de candidats proposée par Mars (le «Gérant Mars»).

Mars et les Associés Qualifiés peuvent renoncer pendant un délai qu'ils pourront déterminer à leur droit respectif de nommer des candidats au conseil tel que prévu dans les présents statuts (en partie ou en intégralité). Dans le cas où Mars ou les Associés Qualifiés (selon le cas) décident de mettre fin à cette renonciation et le notifient par écrit à la Société, la Société devra, sans délai à compter de la réception de cette notice, convoquer une assemblée générale des associés pour élire les membres du conseil et/ou recomposer le conseil de gérance.

Dans le cas où les Associés Qualifiés ou Mars ne fournissent pas une liste de candidats tel que prévu dans les présents statuts dans les dix (10) jours suivant que demande leur en a été faite par la Société, ils seront censés avoir renoncé à leur droit de nommer des candidats. Dans le cas où les Associés Qualifiés ou Mars renoncent ou sont censés avoir renoncé à leurs droits respectifs de proposer des candidats, l'assemblée générale des associés peut librement choisir les membres du conseil, sous réserve du droit des Associés Qualifiés et de Mars de mettre fin à leur renonciation respective.

Les Associés Qualifiés ont le droit de demander la révocation d'un Gérant Qualifié (le cas échéant) par décision de l'assemblée générale des associés. Le(s) Gérant(s) Qualifié(s) ne peut(peuvent) toutefois pas être révoqués par l'assemblée générale des associés sans l'approbation des Associés Qualifiés.

Mars a le droit de demander la révocation du Gérant Mars (le cas échéant) par décision de l'assemblée générale des associés. Le Gérant Mars ne peut toutefois pas être révoqué par l'assemblée générale des associés sans l'approbation de Mars.

7.6 Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement uniquement si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion, étant entendu que si un Gérant Mars a été nommé, ce Gérant Mars sera présent ou représenté à la réunion du conseil de gérance, sauf lorsque la réunion a été reconvoquée pour la seule raison que ce Gérant Mars n'est pas présent ou représenté et que cette réunion reconvoquée a été dûment convoquée conformément à la loi applicable et aux présents Statuts avec le même ordre du jour.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

7.7 Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

7.8 La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne (s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues à ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes "prétention", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les

appels) actuels ou possibles et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une présentation, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droit de vote des associés.** Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

**Art. 11. Matières Réservées.** Au moment de, et au cours d'une Participation Qualifiée, chacune des matières réservées indiquées ci-dessous (les «Matières Réservées») requiert l'approbation écrite préalable des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis de la Société ou par voie d'une résolution des associés conformément à l'Article 10 des présents Statuts par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis de la Société. Ces Matières Réservées sont les suivantes:

- la vente des parts sociales de la Société autrement qu'en vertu de l'Article 6.2 des Statuts ou tel que prévu dans un Arrangement (le cas échéant) ou la vente de créances en vertu d'un instrument représentatif de dettes des associés tel que prévu dans un Arrangement (le cas échéant) si, en relation avec cette vente de parts sociales ou de créances, Mars doit encourir ou remplir des responsabilités ou obligations autres qu'en vertu d'une représentation et garantie (representation and warranty) qu'il détient les parts sociales qu'il doit vendre;

- l'octroi d'une sûreté ou d'un gage sur un bien immobilier détenu directement ou indirectement par la Société, à l'exception d'une sûreté ou d'un gage devant être octroyé en vue de garantir le financement d'une acquisition d'un bien immobilier détenu directement ou indirectement par la Société ou de parts sociales de la Société par un acquéreur potentiel ou toute sûreté octroyée en vertu d'un Document Réservé (le cas échéant);

- des transactions de la Société réalisées en dehors du cours normal des affaires de la Société;

- tout changement apporté aux Statuts de la Société;
- l'émission de parts sociales de la Société, la création d'une option ou d'un droit de souscrire, acquérir ou convertir des valeurs mobilières en parts sociales de la Société et toute autre mesure de la Société qui pourrait résulter en une dilution de l'intérêt économique d'un des associés ou qui pourrait de toute autre manière modifier les participations correspondantes des associés dans la Société;
- un endettement de la Société autre qu'un endettement ou octroi de prêts ou émission d'instruments représentatifs de dettes encouru en vertu de ou en relation avec un Document Réserve (le cas échéant);
- toute modification apportée à un Document Réserve (le cas échéant) tel que prévu et dans la mesure cette modification est spécifiquement permise par un Arrangement (le cas échéant).

**Art. 12. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 13. Comptes annuels.** Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

**Art. 14. Distributions.** Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq (5) pourcent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix (10) pourcent du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

**Art. 15. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 16. Associé unique.** Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.

**Art. 17. Définitions.**

Arminius Moat	Signifie Arminius Moat (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.532
Arminius Peel	Signifie Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.904
Arrangement	Signifie tout pacte ou arrangement d'associés auquel les Associés Qualifiés et Mars sont parties en relation avec la Société (le cas échéant)
Statuts	Signifie les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre
Mars	Signifie Mars Holdco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-2222 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.122
Participation Qualifiée	Signifie la détention par les Associés Majoritaires dans la Société d'un total de soixante-quinze pour cent (75%) au moins du capital social émis dans la Société
Associés Qualifiés	Signifie Arminius Peel et Arminius Moat ou l'un d'entre eux et l'un de leurs successeurs à la suite d'un transfert, d'une main-levée ou tout autre transfert de parts sociales en vertu d'un Document Réserve (le cas échéant)
Document Réserve	Signifie tout document (le cas échéant) qui pourrait être défini comme un Document de Financement dans tout Arrangement (le cas échéant)

**Art. 18. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.»



L'associé unique confirme que toutes les résolutions de la Société prises avant la modification et la refonte des statuts telles qu'indiquées dans les présentes resteront effectives et en vigueur et ne devront pas être modifiées, annulées ni affectées de toute autre manière par les présentes résolutions notamment, sans limitation, les changements relatifs à la composition du conseil et les pouvoirs et restrictions relatifs aux prises de décisions.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite comparante a signé le présent acte avec nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: R. BEYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2011. Relation: LAC/2011/23024. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104342/604.

(110119052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Mareste S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 35.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MARESTE S.à r.l.*

Référence de publication: 2011111732/10.

(110127675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Max Mara International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 41.757.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 juin 2011*

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 29 décembre 2011 comme suit:

*Réviseur d'entreprises agréé:*

- BDO Audit S.A., 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAX MARA INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2011111736/16.

(110127685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Merinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 111.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011111737/9.

(110127887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**METZEN S.à r.l., Industrietechnische Anlagen, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5451 Stadtbredimus, 35, Dicksstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.145.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011111738/10.

(110127746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Mistral E.E. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 137.178.

*Extrait des résolutions prises par la réunion du conseil d'administration du 04 août 2011:*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 04 août 2011.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Référence de publication: 2011111739/12.

(110128227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Mistral International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 122.362.

*Extrait des résolutions prises par la réunion du conseil d'administration du 04 août 2011:*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 04 août 2011.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Référence de publication: 2011111740/12.

(110128231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**MORSUM Société Anonyme, Société Anonyme.**

Siège social: L-3877 Schifflange, 20, rue du Stade.

R.C.S. Luxembourg B 87.249.

Par résolutions prises en date du 1<sup>er</sup> octobre 2010, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de EUFRA HOLDING AG, avec siège social au 1A, Hofstrasse, 6300 Zug, Suisse, de son mandat de «Mitglied des Verwaltungsrats» avec effet au 30 septembre 2010

2. nomination de Dr. August Oetker Finanzierungs- und Beteiligungsgesellschaft m.b.H. avec siège social au 14, Lutterstrasse, 33617 Bielefeld, Allemagne, au mandat de «Mitglied des Verwaltungsrats» avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2010 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014, le représentant permanent est Dr Schröder Ernst Friedrich avec adresse au 14, Lutterstrasse, 33617 Bielefeld, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

Référence de publication: 2011111741/17.

(110128336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Moselle Construction et Façade, Société Anonyme.**

Siège social: L-5752 Frisange, 6A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 66.386.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au Siège Social en date du 28 octobre 2010*

L'Assemblée décide de révoquer, avec date d'effet au 28 octobre 2010, Monsieur EVEN Robert, gérant de société, demeurant à F-57100 Thionville, 34, Rue de Verdun

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

MOSELLE CONSTRUCTION ET FACADE S.A.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011111742/14.

(110128054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**MS Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 137.027.

—  
Maître Charles Ossola et Maître Emmanuel Réveillaud ont démissionné de leurs fonctions de gérants de classe B de la société avec effet au 20 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MS HOLDINGS S.à r.l.*

Référence de publication: 2011111743/11.

(110128329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**MS International Co Ltd, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 152.226.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011111744/9.

(110128282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**MYro S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 153.243.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 3 août 2011*

Il résulte, d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée MYro, qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 3 août 2011, que:

1) Que M. Markos FOURNIOTAKIS, né le 17/12/1955 à ANNA ATTIKH (Grèce), demeurant à GR-72100 Agios Nikolaos (Crète), 35, R. Koundourou est nommé gérant technique à compter du 1<sup>er</sup> août 2011.

2) Que M. Amine BOUAZRA, né le 19/11/1985 à Sousse (Tunisie), demeurant à IT-97011 Acate, 41, Via Trapani est nommé gérant administratif à compter du 1<sup>er</sup> août 2011.

3) La société est valablement engagée par la seule signature du gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011111745/17.

(110128380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**N.I.C. Building Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 2-4, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 29.729.

A la suite d'une cession de parts en date du 30 décembre 2010, la répartition des parts de N.I.C. BUILDING SERVICE S.à.r.l. est la suivante:

SAMSIC IV 6, rue de Chatillon F-35510 Cesson-Sevigne . . . . . 500 parts  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Fiduciaire comptable B+C S.à.r.l.

Référence de publication: 2011111746/13.

(110128289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**Newcontainer Management Services No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 144.301.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 août 2011.

Référence de publication: 2011111747/10.

(110128259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**Mena Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

**Capital social: EUR 775.263,50.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 8.273.

In the year two thousand and eleven, on the first day of July.

Before Us Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of MENA HOLDINGS S.A. (the "Company") a société anonyme having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1182 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 8.273) incorporated on 31 December 1968, pursuant to a deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 16 on 13 February 1969.

The articles of incorporation have been amended the last time on 15 September 2004 by deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial, number 160 on 22 February 2005.

The meeting was opened by Karl Pardaens, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary and scrutineer, Karolina Szpinda, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. To decide upon the liquidation of the Company to be effective on the date of this meeting.

2. To appoint Gefinor Finance S.A., as liquidator of the Company and to determine its powers and remuneration.

II. The shareholders present or represented, and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxyholders of the proxies of the represented shareholders and by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. It appears from the attendance list that 100% of the capital is duly represented at the present meeting.

IV. As a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, took the following resolutions:

111021

*First resolution*

The meeting decided unanimously to wind up the Company and to put the Company into liquidation as of this day.

*Second resolution*

The meeting decided unanimously to appoint as liquidator Gefinor Finance S.A., having its registered office at 30, quai Gustave-Ador, CH-1207 Genève (Switzerland) and registered with the Register of Commerce, Canton of Geneva under number CH-660-0129963-5.

The liquidator is granted the most general powers provided for by articles 144 and following of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies (as amended) (the "Law"). The liquidator will be entitled to take all action provided by article 145 of the Law without authorisation of the general meeting of shareholders in the situations where this authorisation would be required.

The liquidator is not required to draw up any inventory and may rely on the accounts of the Company.

The liquidator is authorised, under his responsibility, to delegate, in regard of special and determined operations, to one or more proxyholders, such part of his authorities as he may determine and for the duration he may determine.

The liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900.-).

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French version, the English version will be prevailing.

Whereupon, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le premier jour du mois de juillet,

Pardevant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de MENA HOLDINGS S.A. (ci-après la "Société"), une société anonyme, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1182 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 8.273), constituée suivant l'acte en date du 31 décembre 1968, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 16 le 13 février 1969.

Les statuts ont été modifiés la dernière fois le 15 septembre 2005 par acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, publié au Mémorial, numéro 160 le 22 février 2005.

L'assemblée est présidée par Karl Pardaens, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Karolina Szpinda, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclara et pria le Notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décider la liquidation de la Société à partir de ce jour.

2. Nommer Gefinor Finance S.A., comme liquidateur de la Société et déterminer les pouvoirs et la rémunération du liquidateur.

II. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés et par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les parties présentes.

III. Il résulte de la liste de présence que 100 % du capital est valablement représenté à la présente assemblée.

IV. A la suite de ce qui précède, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir délibéré, prit les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer comme liquidateur Gefinor Finance S.A., ayant son siège social au 30, quai Gustave-Ador, CH-1207 Genève (Suisse) et immatriculée au Registre de Commerce du Canton de Genève sous le numéro CH-660-0129963-5.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "loi"). Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où cette autorisation est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se baser sur les comptes de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur a droit à une rémunération conformément aux pratiques usuelles pour les services rendus par des réviseurs d'entreprises.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (EUR 900,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes que le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; qu'à la requête des comparants et qu'en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: K. Pardaens, K. Szpinda, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 juillet. Relation: RED/2011/1448. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011110178/116.

(110125914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

**Nic Kremer et Fils S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9762 Lullange, Maison 37.

R.C.S. Luxembourg B 132.906.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011111748/10.

(110127897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**Inservio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 160.898.

L'an deux mille onze, le vingt juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INSERVIO S.A., avec siège social à Sandweiler, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date 9 mai 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1596 du 15 juillet 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier BLOCK, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 126, rue Cents, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification du premier alinéa de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social comme suit:

«La société a pour objet toutes prestations de services administratifs et de secrétariat à l'exception des prestations relevant du régime des professions libérales d'expert-comptable et de conseil économique.»

Le reste de l'article 4 reste inchangé.

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social comme suit:

«La société a pour objet toutes prestations de services administratifs et de secrétariat à l'exception des prestations relevant du régime des professions libérales d'expert-comptable et de conseil économique.»

Le reste de l'article 4 reste inchangé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: O. BLOCK , A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2011. Relation: LAC/2011/33553. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Référence de publication: 2011113273/46.

(110130152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**PEC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.572.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1092 du 26 mai 2010.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PEC Holdings S.à r.l.

Signature

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2011111777/16.

(110128311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

---

**Multi Strategy SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.462.

—  
*Acte rectificatif du dépôt L100170261 déposé le 10/11/2010*

L'an deux mille onze, le six mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Me Dayana Bert, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle comparante, ayant agi comme mandataire spécial de l'actionnaire unique à savoir Notz, Stucki Europe S.A., une société anonyme, dûment constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B35060, lors de la constitution de la société Multi Strategy SICAV, en date du 29 octobre 2010, en vertu d'une procuration sous seing privé qui est restée annexée à l'acte de constitution reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, ayant agi en remplacement de Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 29 octobre 2010, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 novembre 2010, Relation: LAC/2010/48226 et déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés le 10 novembre 2010 numéro L100170261.

La partie comparante déclare et requiert le notaire d'acter qu'une erreur s'est glissée quant la dénomination du souscripteur dans les paragraphes dénommés dans la version anglaise «SUBSCRIPTION AND PAYMENT» et dans la version française «SOUSCRIPTION ET PAIEMENT». En fait il est stipulé que les trente et une (31) actions ont été souscrites et libérées par Notz, Stucki & Cie S.A., or, la dénomination exacte du souscripteur (actionnaire unique) est Notz, Stucki Europe S.A..

Dès lors les dits paragraphes dans les versions anglaise et française sont à lire comme suit:

*Version anglaise  
Subscription and Payment*

The share capital has been subscribed as follows:

Name of subscriber	Number of subscribed shares	Value
Notz, Stucki Europe S.A. . . . . .	31 (thirty-one)	EUR 31,000

Upon incorporation, all shares were fully paid-up, as it has been justified to the undersigned Notary.

*Version française  
Souscription et Paiement*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Value
Notz, Stucki Europe S.A. . . . . .	31 (trente et une)	EUR 31.000

A la constitution, toutes les actions ont été entièrement libérées, tel qu'il en a été justifié au Notaire soussigné.

De plus une erreur s'est glissée dans l'adresse de l'administrateur Monsieur Xavier Schmit qui demeure non au 74, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, mais au 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dès lors l'adresse de l'administrateur Monsieur Xavier Schmit dans la première résolution dans les versions anglaise et française est à lire:

«11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. BERT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2011. Relation: LAC/2011/22176. Reçu douze euros (12.-EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011111727/53.

(110127536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.